

CONCILIATION DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION AVEC LA STRATÉGIE DE LA GESTION DES ACTIFS
(000 000 \$)

Ligne

		Éléments de conciliation					Catégories d'investissements de la stratégie de la gestion des actifs (É-K, Doc. 1, p. 21)		
	Amélioration du réseau et raccordement et régularisation	Addition à la base de tarification (É-L, Doc. 2)	Mesurage ⁽¹⁾	Frais fixes entrepreneurs, compensations reçues de tiers et autres ajustements ⁽²⁾	Infrastructure gazières rue Peel (hors base en 2021) ⁽³⁾	Pont Taschereau (hors base en 2021) ⁽³⁾	Renforcement Estrie et Montérégie (hors base en 2021) ⁽³⁾	Total autres	Total gestion des actifs
3	Risques	10,3		(1,0)				(1,0)	9,4
4	Respect des exigences	6,7		4,5	1,3			5,8	12,5
5	Mesurage	13,4	(13,4)					(13,4)	-
6	Enjeux clients – capacité hydraulique	0,1						-	0,1
7	Renforcement du réseau de transmission	-					5,8	5,8	5,8
8	Amélioration des actifs	28,9		(2,5)		3,9		1,3	30,3
9	Total amélioration du réseau et raccordement et régularisation	59,4	(13,4)	1,0	1,3	3,9	5,8	(1,5)	58,0

11 (1) Les activités de mesurage ne font pas partie de la stratégie de la gestion des actifs, puisqu'elles sont relatives aux coûts engagés pour le recyclage des compteurs ainsi qu'aux coûts de main-d'oeuvre engagés pour le programme de sceaux.

13 (2) Il s'agit principalement de frais généraux payés aux différents entrepreneurs pour permettre à ceux-ci de couvrir les frais fixes qu'ils engagent en effectuant des travaux pour Énergir. Puisque ces frais ne varient pas en fonction du volume de travaux réalisés, ils ont été exclus de la gestion des actifs. Cette rubrique inclut également les compensations reçues de tiers (ex. : MTQ, UMQ) dans différents projets réalisés par Énergir à la demande des clients, ainsi qu'une partie de la compensation versée par Énergir aux municipalités qui ont adhéré à l'entente de principe conclue avec l'UMQ pour la réalisation de projets d'amélioration du réseau.

17 (3) Ajustements requis puisque ces projets sont inclus dans la planification des investissements de la stratégie de gestion des actifs, alors qu'ils ne font pas partie des additions à la base de tarification de 2021.